



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Secrétariat intérimaire assuré par le gouvernement australien

Première réunion du Comité consultatif

Hobart, en Australie, du 20 au 22 juillet 2005

Point n° 16.1 de l'ordre du jour
ACAP/AC1/Doc.15
Secrétariat intérimaire

**Présentation de rapports du Comité consultatif et des
Parties sur la mise en oeuvre de l'Accord**

Présentation de rapports du Comité consultatif et des Parties sur la mise en oeuvre de l'Accord

1. Une fonction clé du Comité consultatif de l'ACAP est de faire rapport à la réunion des Parties sur la mise en oeuvre de l'Accord (Article IX (6) d)).
2. Ces rapports doivent être fondés sur les renseignements fournis par les Parties à l'Accord par l'intermédiaire du Secrétariat (article VII (1) c) et article VIII (10)). Le Secrétariat est tenu de collecter ces renseignements comme il convient aux termes de l'article X j).

Objet des rapports

3. Les objectifs clés des rapports sur la mise en oeuvre de l'Accord semblent être les suivants :
 - (i) Fournir des renseignements destinés à étayer l'évaluation de l'état d'avancement vers l'objectif de l'Accord - atteindre et maintenir un état de conservation favorable aux albatros et aux pétrels.
 - (ii) Communiquer les leçons apprises – réussites et échecs – dans le but d'assurer la conservation des albatros et des pétrels de la manière la plus efficace et la plus effective;
 - (iii) Assurer un service de documentation sur la conservation des albatros et des pétrels.

Travaux préparatoires sur la présentation des rapports des Parties et du Comité consultatif

4. Le Secrétariat intérimaire a précédemment diffusé un projet de présentation commune pour les rapports mentionnés plus haut pour considération lors de la première session de la réunion des Parties à l'ACAP (MOP1) et de la réunion scientifique informelle qui l'a précédée (MOP1/Doc.17, annexe 2).
5. La réunion scientifique informelle (voir MOP1/Doc.15, paragraphes 6.34 – 6.37) a pris note d'un rapport d'Afrique du Sud intitulé *Status and conservation of albatrosses and petrels and the larger petrels in South Africa* (État et conservation des albatros et des pétrels et des grands pétrels d'Afrique du Sud) (ScM1/Inf.8) que l'on a estimé répondre à beaucoup des exigences d'un rapport de Partie sous forme narrative. La réunion a noté en outre que certaines sections des rapports de Partie devraient peut-être être narratives, du moins au début, mais a recommandé que, dans la mesure du possible, le Comité consultatif et les Parties élaborent un système de présentation de rapport efficace, basé sur un protocole et traitant de questions précises. On a estimé que la présentation des rapports était susceptible de changer rapidement et devrait sans doute se focaliser sur des problèmes particuliers selon les années. Enfin, la réunion scientifique a suggéré que les rubriques des rapports soient divisées en trois catégories :
 - (i) celles qui se prêtent dès maintenant à une présentation protocolaire;
 - (ii) celles qui se prêtent à la forme narrative; et
 - (iii) celles où les Parties et autres collaborateurs doivent indiquer les sources des renseignements pertinents, plutôt que de fournir eux-mêmes ces renseignements.

6. MOP1 a examiné un projet de présentation pour les rapports mentionnés ci-dessus (document MOP1/Doc.17) et est convenue que chaque Partie devrait fournir les renseignements utiles pour chaque réunion sous une présentation qui sera communiquée ultérieurement par le Secrétariat, sur la base du programme de travail du Comité consultatif (Résolution 1.5, point 4).

Présentation proposée pour les rapports

6. Le Secrétariat intérimaire a peaufiné les grandes lignes des rapports présentées à la réunion MOP1 et propose à présent des grandes lignes différentes pour le rapport du Comité consultatif (Annexe 1) et les rapports des Parties (Annexe 2). Les grandes lignes présentées dans le présent rapport renvoient aux sections correspondantes du plan d'action de l'ACAP (Annexe 1 de l'Accord), le programme de travail du Comité consultatif (Annexe 2 de la Résolution 1.5) et le texte de l'Accord.
7. Il est noté en outre qu'une partie des renseignements qui serait sans cela comprise dans les rapports des Parties est recueillie par les groupes de travail du Comité consultatif (en particulier, le groupe responsable de l'état et des tendances), ainsi que par la collecte de renseignements en cours par le Secrétariat sur l'état de la gestion et de la protection des sites de reproduction. Il va sans dire que les Parties n'auront pas besoin de répéter ces renseignements dans leurs rapports destinés au Secrétariat et au Comité consultatif.

Transmission et assemblage des rapports pour MOP2

8. Pour MOP2, il est suggéré qu'on demande aux Parties de fournir des copies électroniques des rapports rédigés sous forme narrative et divisés dans les sections énumérées à l'Annexe 2; et que ces renseignements soient ensuite assemblés par le Secrétariat sous la présentation décrite sommairement à l'Annexe 1 et transmis au Comité consultatif pour commentaire et modification, s'il y a lieu. Le Comité consultatif souhaitera peut-être trouver un 'volontaire' parmi les Parties à l'Accord pour préparer un exemple de rapport qui pourrait être transmis à d'autres Parties. Cet exemple de rapport serait utile pour illustrer le niveau de détail requis.
9. Les rapports du groupe de travail sur l'état et les tendances et la taxonomie contribueront également à l'établissement des sections correspondantes du Rapport du Comité consultatif à MOP2; celles-ci seront transmises au Secrétariat par les présidents des groupes respectifs.

Calendrier des rapports à MOP2

10. Le texte de l'Accord (Article IX (6) d)) dispose que les rapports du Comité consultatif aux sessions de la réunion des Parties doivent être soumis au Secrétariat au moins 120 jours avant la réunion. Sous réserve d'une directive de la réunion des Parties, le Comité peut fixer de tels délais préalables pour la soumission d'information aux Parties.

SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ CONSULTATIF

11. Il est demandé au Comité consultatif :

- (i) d'examiner et de commenter les projets de présentation de rapport pour le Comité consultatif et les Parties aux annexes (1) et (2);
- (ii) de déterminer les sujets prioritaires pour inclusion dans les rapports par les Parties et le Comité consultatif à la deuxième session de la réunion des Parties (MOP2);
- (iii) d'étudier les conseils de la réunion scientifique informelle (paragraphe 4 plus haut) en ce qui concerne les exigences et les présentations des rapports traitant de sujets différents;
- (iv) d'agréer le calendrier des rapports des Parties (et des groupes de travail, s'il y a lieu) au Secrétariat et au Comité consultatif qui serviront de base au rapport du Comité consultatif à la réunion MOP2 sur la mise en oeuvre de l'Accord;
- (v) d'étudier les occasions de recueillir et de diffuser des renseignements dans les rapports des Parties, par exemple, pour fournir des renseignements de référence sur les bonnes pratiques en matière de conservation des albatros et des pétrels.

ANNEXE 1

Projet de présentation pour le rapport du Comité consultatif à la réunion des Parties sur la mise en oeuvre de l'Accord, (Article IX (6) d)), particulièrement en ce qui concerne le plan d'action et les mesures de conservation prises (Article IX (6) d)).

Il est proposé que le rapport comporte les sections suivantes, SUIVANT LE CAS, en fonction des progrès réalisés dans les domaines de la mise en oeuvre de l'Accord, du programme de travail du Comité consultatif et des priorités fixées par la réunion des Parties / le Comité consultatif.

SECTION DU RAPPORT	RÉFÉRENCE AU PLAN D'ACTION	RÉFÉRENCE AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF	RÉFÉRENCE À L'ACCORD
Période d'établissement du rapport			
Collecte de renseignements par le Comité consultatif	5.		
Évaluation de l'état et des tendances des populations d'albatros et de pétrels	5.1 a)	2. (Groupe de travail sur l'état et les tendances)	
Identification des sites de reproduction d'importance internationale	5.1 b)	7.1 (3 pertinent également)	
Examen des aires d'alimentation, des routes migratoires et des habitudes migratoires	5.1 c)	4. (surtout 4.1-4.3)	
Identification et évaluation des menaces connues et suspectées	5.1 d)	5 (3 aussi pour les menaces pour les sites de reproduction)	III (1) c)
Identification des méthodes existantes et nouvelles pour éviter ou atténuer les menaces	5.1 e)	6	III (1) c)
Examen des données sur la mortalité des albatros et des pétrels liée aux zones de pêche	5.1 f)	5.1	
Examen des données sur la distribution et la saisonnalité des activités de pêche qui touchent les albatros et pétrels	5.1 g)	4.4	
Examen de l'état, sur les sites de reproduction, des animaux, des plantes et des organismes pathogènes introduits	5.1 h)	3 (cette tâche ne figure pas expressément dans la liste mais elle est sous-entendue)	III (1) b)
Examen du type, de la portée et de l'efficacité des dispositions prises pour protéger les albatros et pétrels	5.1 i)	3.4	
Examen des recherches récentes et en cours sur les albatros et pétrels portant sur leur état de conservation	5.1 j)		
Listes des autorités, des centres de recherche,	5.1 k)		

SECTION DU RAPPORT	RÉFÉRENCE AU PLAN D'ACTION	RÉFÉRENCE AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF	RÉFÉRENCE À L'ACCORD
des scientifiques et des organisations non gouvernementales qui s'occupent d'albatros et de pétrels			
Répertoire des lois concernant les albatros et les pétrels	5.1 l)	3 (certains renseignements demandés sur la législation dans les formulaires concernant les sites de reproduction)	
Examen des programmes d'éducation et d'information visant à conserver les albatros et les pétrels	5.1 m)		III (1) (e), (f)
Examen de la taxonomie actuelle relativement aux albatros et aux pétrels	5.1 n)	1. (Groupe de travail sur la taxonomie)	
Exigences en matières de lignes directrices pour la conservation	7.1		
État de conservation des espèces répertoriées par l'ACAP			
Examen de chaque espèce par rapport aux critères pour un état de conservation favorable			II (1)
Critères pour les situations d'urgence			VIII (11) e)
Vue d'ensemble de la mise en oeuvre du plan d'action			
Résumé des progrès réalisés jusqu'ici			
Aperçu des priorités de la mise en oeuvre au cours de la prochaine période d'établissement de rapport.			
Aperçu des priorités de la coopération internationale au cours de la prochaine période d'établissement de rapport.			
Aperçu des priorités de la recherche au cours de la prochaine période d'établissement de rapport.			III (1) d)
Aperçu des mécanismes connus et potentiels de financement international et de tout financement fourni aux Parties par l'intermédiaire de l'Accord destiné à en faciliter la mise en oeuvre			

ANNEXE 2

Présentation proposée pour les rapports des Parties au Secrétariat et au Comité consultatif (Article VII (1) c)).

Comme il est noté plus haut, il est proposé que le rapport comporte les sections suivantes, SUIVANT LE CAS, en fonction des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'Accord, le programme de travail du Comité consultatif et les priorités fixées par la réunion des Parties / le Comité consultatif.

SECTION DU RAPPORT	RÉFÉRENCE AU PLAN D'ACTION	RÉFÉRENCE AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF	RÉFÉRENCE À L'ACCORD
Période d'établissement du rapport			
Vue d'ensemble de la mise en oeuvre du plan d'action	7.		
Résumé de l'état des travaux et commentaires sur la mise en oeuvre			
Attribution de ressources pour la mise en oeuvre du plan d'action			
Coopération internationale pour la mise en oeuvre du plan ACAP			
Aperçu des actions prévues pour la mise en oeuvre nationale au cours des trois prochaines années			
Aperçu des priorités de la coopération internationale au cours des trois prochaines années.			
Conservation des espèces			
Mesures destinées à éliminer, contrôler et empêcher l'introduction d'espèces non indigènes dans les sites de reproduction	1.4	3 (on procédera à la collecte de renseignements sur la gestion des espèces non indigènes)	III (1) b)
Rapport sur les exemptions éventuelles aux interdictions de capturer ou de nuire aux albatros et aux pétrels			III (3)
Utilisation et commerce	1.1.1, 1.1.2		
Stratégies / plans d'action pour la conservation d'une ou de plusieurs espèces	1.1.3		
Mesures d'urgence	1.2		VIII (11) e)
Programmes de réintroduction	1.3		
Autres projets de conservation des espèces répertoriées par l'ACAP			
Instrument juridiques et d'intervention pour la protection des espèces d'albatros et de pétrels	5.1 l)	3 (certains renseignements demandés sur la législation dans les formulaires concernant les	

SECTION DU RAPPORT	RÉFÉRENCE AU PLAN D'ACTION	RÉFÉRENCE AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF	RÉFÉRENCE À L'ACCORD
		sites de reproduction)	
Conservation de l'habitat			
Mesures (instruments et actions juridiques et d'intervention) destinées à mettre en oeuvre la protection et la gestion des sites de reproduction, y compris la restauration de l'habitat.	2.2	3 (renseignements demandés sur les plans de et les actions de gestion sur les sites de reproduction)	III (1) a)
Gestion durable des ressources biologiques maritimes qui fournissent de la nourriture aux albatros et aux pétrels	2.3.1 a)		
Gestion et protection des zones marines importantes pour les albatros et les pétrels	2.3.2, 2.3.3	4	
Gestion des activités humaines			
Instruments juridiques et d'intervention pour les études d'impact sur l'environnement	3.1		
Rapport sur les études d'impact relatifs aux albatros et aux pétrels	3.1		
Mesures destinées à réduire ou éliminer la mortalité accidentelle dans les zones de pêche	3.2	6	
Mesures destinées à combattre la pêche INN (illicite, non déclarée et non réglementée)	3.2.4	6	
Mesures destinées à réduire au minimum le déversement de polluants et de débris marins (avec renvois à MARPOL)	2.3.1 b), 3.3		
Mesures destinées à réduire au minimum la perturbation des habitats marins et terrestres	3.3		
Recherche et surveillance			
Programmes de recherche en cours sur la conservation des albatros et des pétrels	4.1		
Programmes des observateurs chargés de surveiller les captures accessoires d'albatros et de pétrels	4.2	5.1	
Institutions nationales (listes des autorités, des centres de recherche, des scientifiques et des organisations non gouvernementales) qui s'occupent de la conservation des albatros et des pétrels			
Éducation et sensibilisation du public			
Diffusion des renseignements / formation des 'publics d'utilisateurs', par ex., scientifiques, pêcheurs, organismes de conservation, décideurs	6.1		
Diffusion des renseignements au grand public	6.2		

SECTION DU RAPPORT	RÉFÉRENCE AU PLAN D'ACTION	RÉFÉRENCE AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF	RÉFÉRENCE À L'ACCORD
Avancement de la mise en oeuvre des résolutions et des recommandations de la réunion des Parties			
Résumé de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de décisions prises à des réunions antérieures des Parties			
Bibliographie Liste de publications pertinentes récentes (depuis le dernier rapport), y compris articles scientifiques et de vulgarisation, vidéos, sites Web, brochures, manuels, guides d'identification, etc.			